

REGION BRETAGNE

Délibération n°17_DGS_06

CONSEIL REGIONAL
12 et 13 octobre 2017
DELIBERATION

Avenant n° 2 au Contrat de Plan Etat - Région 2015 -2020

Le Conseil régional convoqué par son Président le 19 septembre 2017, s'est réuni le vendredi 13 octobre 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (jusqu'à 11h45), Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (jusqu'à 11h30), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT (jusqu'à 12h55), Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 12h18), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 9h 45 et jusqu'à 11h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Sylvie GUIGNARD, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, , Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bernard POULIQUEN (jusqu'à 10h15), Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 11h15), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Madame Hind SAOUD (à partir de 9h40), Monsieur Emeric SALMON, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 12h50), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Etaient représentés : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 11h30), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Monsieur Olivier ALLAIN à 12h55), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 12h18), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COTANEA de 9h à 9h45 puis à Monsieur Karim

GHACHEM à partir de 11h), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS), Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM puis à Monsieur Gwenegan BUI à 11h), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD), Monsieur Gilles PENNELLE (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN), Monsieur Bernard POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 10h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à partir de 11h15), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Sébastien SEMERIL de 9h à 9h40), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à 12h50)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu le Contrat de Plan Etat-Région Bretagne 2015-2020 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 2 octobre 2017 ;

Vu l'avis de la commission « Economie, agriculture et mer » en date du 5 octobre 2017, et celui de la commission « Finances et affaires générales » du 9 octobre 2017 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Le Groupe Front National ne prend pas part au vote, Madame Catherine BLEIN s'abstient)

- **d'APPROUVER** le projet d'avenant n° 2 au Contrat de Plan joint en annexe ;
- **d'AUTORISER** le Président du Conseil régional à le signer.

Le Président



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 14/11/2017

Reçu en préfecture le 14/11/2017

Affiché le

ID : 035-233500016-20171013-17_DGS_06-DE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Contrats de plan **ÉTAT-RÉGION** Bâtir aujourd'hui la France de demain

AVENANT N°2



PREAMBULE

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne, signé le 13 décembre 2013 a concrétisé la dynamique partenariale souhaitée par l'Etat et la Région au service des grands projets prioritaires pour le développement et l'aménagement équilibré de la Bretagne. Le Contrat de plan Etat-Région, signé le 11 mai 2015, constitue l'un des outils majeurs de ce programme d'investissement.

La mise en oeuvre de ce contrat est pleinement engagée sur l'ensemble des six volets qui le composent.

Le Protocole signé le 1^{er} octobre 2016 par le Premier ministre et le Président du Conseil régional a confirmé la volonté conjointe de l'État et de la Région, avec leurs partenaires territoriaux, de conforter la dynamique d'investissement retrouvée au service de l'avenir de la Bretagne.

Il s'est concrétisé en particulier dans des engagements nouveaux, mobilisés à parité par l'État et la Région, sur deux volets du contrat et complémentaires de ceux que porte le CPER 2015-2020:

- 10 M€ sur le volet "Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation" pour la mise en place de l'expérimentation Partenariat régional d'innovation dans le cadre du programme d'investissements d'avenir 2 ;

- 28 M€ sur le volet territorial.

Ces engagements nouveaux se sont traduits par la signature d'un premier avenant au CPER, le 16 décembre 2016.

Le présent avenant n°2 porte :

- sur des redéploiements, au sein des objectifs stratégiques n°2 et 3 du volet ESRI ;
- sur la rectification, dans l'annexe A) Maquette financière du CPER, des titres des trois dernières lignes d'opérations de l'objectif stratégique n°5 du volet mobilité multimodale ;
- sur la rectification, dans l'annexe A) Maquette financière du CPER, du titre de l'objectif stratégique n°2 du volet mobilité multimodale.

Vu la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification,

Vu le décret n°83-32 du 21 janvier 1983 modifié relatif aux contrats de plan entre l'Etat et les collectivités territoriales ou des personnes morales autres que les entreprises publiques et privées,

Vu les circulaires du Premier ministre du 2 août 2013 relative aux contrats de plan, du 15 novembre 2013 relative à la préparation des contrats de plan Etat-Région et du 31 juillet 2014,

Vu les circulaires du Commissaire général à l'égalité des territoires des 11 août 2014 et 3 décembre 2014 relatives aux contrats de plan Etat-Région 2015-2020,

Vu le mandat donné par le Premier ministre le 8 mars 2016 au Préfet de la région Bretagne pour engager la révision du contrat de plan Etat-Région Bretagne 2015-2020,

Vu le Pacte d'avenir pour la Bretagne signé le 13 décembre 2013 par le Préfet de la région Bretagne et le Président du Conseil régional en présence du Premier ministre,

Vu le Protocole d'engagement du 18 décembre 2014 signé par le Premier ministre et le Président du Conseil régional dans le cadre du Pacte d'avenir pour la Bretagne,

Vu le Protocole d'engagement du 1^{er} octobre 2016 signé par le Premier ministre et le Président du Conseil régional,

Vu le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 du 11 mai 2015, modifié par avenant du 16 décembre 2016,

Vu l'avis émis par le Conseil économique, social et environnemental régional le 2 octobre 2017,

Vu la délibération du Conseil régional réuni en session les 12 et 13 octobre 2017 adoptant l'avenant n°2 au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 et autorisant le Président du Conseil régional à le signer,

Vu l'accord donné par le CGET au Préfet de la région Bretagne le 8 novembre 2017 pour procéder à la signature de l'avenant n°2 au contrat de plan Etat – Région 2015-2020,

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille et Vilaine,

Et

La Région Bretagne, représentée par Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne,

Conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1

L'Etat et la Région s'engagent à mettre en oeuvre, jusqu'au terme du contrat initial, les mesures et actions contenues dans le contrat de plan Etat-Région Bretagne 2015-2020 modifié par le présent avenant n°2.

Les signataires s'engagent à mobiliser les crédits nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques de chacun des volets du CPER conformément aux maquettes financières arrêtées par le présent avenant et reprises dans l'annexe 2 "Maquette financière" qui se substituent à celles annexées au CPER signé le 11 mai 2015 et modifié le 16 décembre 2016.

ARTICLE 2

VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

Objectifs stratégiques n°2 "Organiser les sites universitaires de Bretagne" et 3 "Réhabiliter les campus"

Le présent avenant prend en compte l'accord de la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 6 juillet 2017 sur le redéploiement d'une enveloppe de 2M€ de l'opération "campus centre de Rennes" vers l'opération "réhabilitation et extension du restaurant universitaire l'Etoile" sur le site du campus de Beaulieu mentionnées dans la convention de site de Rennes signée le 9 mai 2016.

Le montant de la participation de la Région à l'opération "IUT de Lorient" est porté à 1,800M€, par redéploiement de 300K€ de l'opération "Paquebot Lorient" de l'objectif stratégique 3 vers l'opération "IUT de Lorient" de l'objectif stratégique 2.

Les montants des crédits MENESR et Région affectés à ces objectifs stratégiques s'établissent ainsi :

- objectif stratégique n°2 : 24,131 M€ pour le MENESR et 16,985 M€ pour la Région,
- objectif stratégique n°3 : 16,179 M€ pour le MENESR et 7,488 M€ pour la Région.

L'annexe 1 au présent avenant se substitue à celle figurant en page 19 du CPER du 11 mai 2015 modifié.

ANNEXE A - MAQUETTE FINANCIERE

La maquette financière du CPER 2015-2020 modifié figurant en page 50 est remplacée par celle figurant en annexe 2 au présent avenant :

- pour mettre en conformité les titres des trois dernières actions de l'objectif 5 du volet mobilité multimodale avec ceux des tableaux intégrés en page 16 du CPER, sans modifications des enveloppes financières correspondantes ;
- pour mettre en conformité le titre de l'objectif 2 du volet mobilité multimodale avec celui en page 12 du CPER ;
- pour tenir compte des redéploiements internes au objectifs stratégiques 2 et 3 du volet Enseignement supérieur, recherche et innovation ;

ARTICLE 3

Le Préfet de région et le Président du Conseil régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent avenant.

Le Président du Conseil
Régional

Loïg Chesnais-Girard

Fait à Rennes, le

Le Préfet de la Région Bretagne
Préfet d'Ille et Vilaine

Christophe MIRMAND

ANNEXE 1

Détail des opérations du volet Enseignement supérieur

Opérations	Montant de l'opération (k€)	Participations (Montants k€)			
		État	CNOUS	Région	Autres
Objectif stratégique n°1 : Soutenir les Projets de recherche	25 060	9 490	0	8 172	7 398
1^{er} équipement ou achèvement d'opérations du CPER 2007-2013	1 620	1 183	0	311	126
1 ^{er} éqt MSHB	500	374			126
1 ^{er} éqt IBRBS	500	309		191	
1 ^{er} éqt IUEM	500	500			
Génopole Protéome	120			120	
Sophie	900	300		200	400
TheraTech	2 900	946		1 228	726
Buffon	3 185	1 685		382	1 118
Multimat – Institut du Verre	1 060	556		151	353
CIC	700	440		260	
PIC	1 915			940	975
IRSET	9 500	3 300		3 400	2 800
Animalerie Villejean	1 200	400		600	200
Blue Valley (laber)	2 080	680		700	700

Opérations	Montant de l'opération (k€)	Participations (Montants k€)			
		État	CNOUS	Région	Autres
Objectif stratégique n°2 : Organiser les Sites universitaires de Bretagne	82 741	24 131	25 300	16 985	16 325
Réhabilitation chambres et restauration	48 000	7 800	25 300	7 560	7 340
CU Ferry	1 900			1 900	
CU Bouguen	13 500	1 500	9 000	760	2 240
CU Beaulieu	5 800	1 800		1 200	2 800
CU Maine	9 000		9 000		
RU Tohannic	1 200	600		300	300
RU Site Beaulieu : réhabilitation – Extension Etoile	12 000	3 250	6 000	2 000	750
RU Saint-Brieuc	3 000	0	1000	1000	1000
Programmes Cafétérias	1 600	650	300	400	250
Réhabilitation IUT	11250	4900	0	4300	2050
IUT Morlaix : achèvement CPER (2007-2013)	600	600			
IUT Lorient	3 150	1350		1800	0
IUT Lannion	4 000	1450		1550	1000
IUT Saint-Malo	500	200		150	150
IUT Brest	2 000	1000		500	500
IUT Quimper	1 000	300		300	400
CNAM formations en cyberdéfense	2 000	800		500	700
Campus Brest (cœur de campus, pôle santé)	14 613	6 278		3 000	5 335
Campus centre Rennes	5478	3653	0	1225	600
2 ^e tranche BU Droit	4 900	3075		1225	600
Présidence Rennes	578	578			
Rationalisation de surfaces ESPE	1 400	700		400	300

Opérations	Montant de l'opération (k€)	Participations (Montants k€)			
		État	CNOUS	Région	Autres
Objectif stratégique n°3 : Réhabiliter les Campus	31 410	16 179	0	7 488	7 743
Études générales	1 000	500		500	
Fonctionnalité des campus	7 000	3 000	0	1 000	3 000
Stic Brest	6 400	2 400		1 000	3 000
Paquebot Lorient	600	600		0	0
Sécurité accessibilité	5 700	3257	0	1625	818
Sécurité amphî Renan UR2	1 000	650		350	
INSA bât 4 amphî D (intègre thermique)	3 280	2 157		790	333
Acces IEP	1 070	100		485	485
Acces salle campus num SUPELEC	150	150			
Access + sécurité ENS	200	200			
Réhabilitation énergétique	17 710	9422	0	4363	3925
Bât E-L Rennes	8 830	5255		2700	875
ENSIBS Vannes	450	300		150	0
ENIB	400	215		185	
Réhabilitation Beaulieu Rennes	2 790	1177		348	1265
Réhabilitation Villejean Rennes	2 900	1200		300	1400
Réhabilitation Enseignement Beaulieu Rennes	2 340	1275		680	385

TOTAL	139 211	49 800	25 300	32 645	31 466
--------------	----------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Ministère Agriculture (Agrocampus)	7 600	3 800		1 900	1 900
------------------------------------	-------	-------	--	-------	-------

TOTAL GÉNÉRAL	146 811	53 600	25 300	34 545	33 366
----------------------	----------------	---------------	---------------	---------------	---------------

ANNEXE 2 Maquette financière

	Crédits contractualisés			Crédits valorisés					
	Etat (programme LOLF et opérateurs)	Région	Autres collectivités signataires	Etat		Région	Autres partenaires	Fonds européens	
				crédits nationaux	crédits déconcentrés			Programmes régionaux	Programmes nationaux
Volet Mobilité multimodale	267,000	416,082		69,690			409,096		
Objectif stratégique 1 - Fluidifier la Porte d'Entrée de la Bretagne	48,500	51,160		22,440			84,400		
Désaturation de la gare de Rennes	22,000	7,460		9,040			1,500		
Accueil des voyageurs en gare de Rennes (PEM)	11,500	28,700		5,900			75,400	x	
Passage en vitesse en gare de Rennes	15,000	15,000		7,500			7,500		
Objectif stratégique 2 - Améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau	34,850	41,477		6,620			182,250		
LNOBPL	7,830	9,350		5,090			5,230		
Rennes-Redon relèvement de vitesse 2nde phase	3,500	2,660		0,000			0,840		
Guingamp-Plouaret mise en BAL	2,850	0,800		0,700			0,350		
Aménagement des Pôles d'Échange Multimodaux (PEM)	19,000	27,000		0,000			175,000	x	
Etudes générales, spécifiques ou prospectives	1,670	1,667		0,830			0,830		
Objectif stratégique 3 - Assurer une desserte fine du territoire régional	43,575	66,542		40,630			62,950		
Rennes-Chateaubriant	8,000	8,000		6,000			18,000		
Brest-Quimper	14,000	14,000		18,000			19,000		
Lamballe-Dol	12,400	24,800		9,300			15,500		
Guingamp-Paimpol	5,600	11,200		4,200			7,000		
Traitement des quais Rennes Saint-Malo	1,600	1,067		1,330			0,000		
Breizhgo 2	0,275	0,275		0,000			0,850		
Axe Nord Sud (fret)	1,700	2,200		1,800			2,200		
Objectif stratégique n°4 - Désenclaver le Centre Bretagne - Mise à 2x2 voies de la RN 164	116,800	118,360		0,000			1,690		
Saint Méen phase 2	12,825	12,825		0,000			0,000		
Loudéac phase 2	0,775	0,775		0,000			0,000		
Chateaufort du Faou	30,875	32,435		0,000			1,690		
Rostrenen Etudes et AF	3,000	3,000		0,000			0,000		
Rostrenen travaux phase 1	10,000	10,000		0,000			0,000		
Rostrenen travaux phase 2	17,500	17,500		0,000			0,000		
Plémet études et AF	1,700	1,700		0,000			0,000		
Plémet travaux	23,300	23,300		0,000			0,000		
Mir de Bretagne études et AF	1,825	1,825		0,000			0,000		
Merdrignac études et AF	2,075	2,075		0,000			0,000		
Merdrignac travaux phase 1	12,925	12,925		0,000			0,000		
Objectif stratégique n°5 - Moderniser et sécuriser le réseau routier national	23,025	4,200		0,000			7,550		
Aménagement de la RN 176 (Rance-Chénaie)	1,000	0,000		0,000			0,250		
Rocade de Rennes - travaux	2,700	0,000		0,000			1,800		
Echangeur de Saint Antoine	3,000	2,000		0,000			1,000		
Restructuration et mise en sécurité d'échangeurs du réseau routier national	3,825	2,200		0,000			3,900		
Echangeur du Liziec - études	0,300	0,000		0,000			0,200		
RN 12 à l'est de Fougères	0,600	0,000		0,000			0,400		
Ecrans anti-bruit	7,200	0,000		0,000			0,000		
Mise hors d'eau déviation de Mordelles (RN24)	4,400	0,000		0,000			0,000		
Modes actifs	0,250	0,000					0,000		
Modes actifs	0,250	0,000							
Port de Brest	0,000	134,344					70,856	15,000	
Port de Brest	0,000	134,344					70,856	15,000	
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	85,370	65,422	0,000	48,184	0,000		62,236	35,854	0,000
Objectif stratégique 1 - Soutenir les projets de recherche	9,490	8,172		0,000	0,000		7,283	0,928	0,000
Objectif stratégique 2 - Organiser les sites universitaires de Bretagne	24,131	16,985		25,300	0,000		17,375	0,000	0,000
Objectif stratégique 3 - Réhabiliter les campus	19,979	9,388		0,000	0,000		10,093	0,000	0,000
Objectif stratégique 4 - Soutenir les investissements en équipements scientifique	24,467	22,132		22,884	0,000		24,005	33,101	0,000
Objectifs stratégiques 5, 6, 7 - Soutenir l'innovation	2,303	3,745		0,000	0,000		3,480	1,825	0,000
Objectif stratégique 8 - Mise en place en Bretagne d'un partenariat régional d'innovation dans le cadre du PIA II	5,000	5,000							
Volet Transition écologique et énergétique	115,490	102,798						101,300	
Objectif stratégique 1 - Transition énergétique et climatique	22,200	31,150							
Efficacité énergétique des bâtiments	11,700	7,800							
Développement des énergies renouvelables et bas carbone	10,500	23,350						20 (FEDER)	
Objectif stratégique 2 - Economie des ressources	4,800	0,900							
Prévention et valorisation des déchets	3,900	0,000							
Innovation et économie circulaire	0,900	0,900							
Objectif stratégique 3 - Approches territoriales énergétiques et climatiques	5,400	6,450							
Connaissance et observation	1,200	1,050							
Accompagnement des stratégies territoriales	2,400	3,000							
Opérations sectorielles en maîtrise de l'énergie	1,800	2,400							
Objectif stratégique 4 - Prévention des risques naturels	3,880	0,000							
Implantation d'un radar météorologique en bande X dans le Morbihan	0,550	0,000							
Soutien à l'élaboration de stratégies de prévention contre les inondations et à la mise en place des nouveaux PAPI	3,330	0,000							
Objectif stratégique 5 - Biodiversité	5,370	18,198							
Mise en œuvre de la trame verte et bleue	1,080	2,040						2,3 (FEADER)	
Acquisition, organisation et diffusion des connaissances	1,800	2,298						3 (FEADER)	
Appui à la gestion des espaces naturels et des paysages	2,490	13,860						2 (FEADER)	
Objectif stratégique 6 - Eau	73,600	46,100							
Gestion et restauration des rivières, des zones humides et des continuités écologiques	16,000	2,400							
Accompagnement d'opérations ciblées (Breizh Bocage) et d'évolution des pratiques agricoles sur les territoires les plus vulnérables	28,000	17,900						Montant total des crédits MAEC et Breizh bocage dans le FEADER : 74	
Soutien aux projets déclinés dans les territoires hydrographiques	28,000	21,000							
Coordination régionale de la politique de l'eau	0,200	0,600							
Acquisition et transfert de connaissances, valorisation de connaissances sur l'eau	1,400	4,200							
Objectif stratégique 7 - Soutien aux démarches transversales de développement durable	0,240	0,000							
Volet Numérique	1,560	7,530					11,820		
Objectif stratégique 1 - Améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils liés	0,660	4,530					11,820		
Objectif stratégique 3 - Favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture	0,900	3,000							
Volet Emploi	10,000	10,000							
Objectif stratégique 1 - Favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics	6,100	6,100							
Connaître les territoires, les filières et les secteurs professionnels	4,500	4,500							
Prévenir les risques professionnels pour sécuriser les parcours	1,000	1,000							
Promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité des emplois	0,600	0,600							
Objectif stratégique 2 - Accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels	2,700	2,700							
Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels dans quatre territoires expérimentaux									
Dupliquer des approches similaires dans d'autres territoires									
Objectif stratégique n°3 - Conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne	1,200	1,200							
Accompagner le déploiement des accords de branches nationaux et régionaux en matière de formation et de développement des compétences au sein de filières prioritaires									
Volet territorial	90,050								
Objectif stratégique n°1 - répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement littoral	6,000	6,000				0,6 M€ (cons. littoral)		FEADER (à consolider)	8,5 (FEAMP)
Objectif stratégique n°2 - anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires	45,050		contrats de partenariats					FEADER et FEADER (à consolider)	
Objectif stratégique n°3 - améliorer l'accès aux services au public						DETR (à consolider)			
Objectif stratégique n°4 - renforcer les centralités des villes petites et moyennes	Dont 14,000 sur OS4	14,000				DETR (à consolider)			
Objectif stratégique n°5 - soutenir la réalisation d'équipements métropolitains	14,000			91 M€ (PIA ville de demain)		14,000		29 M€ (FEADER ITI métropoles)	
Objectif stratégique n°6 - politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU	25,000		contrats de partenariats			24M€ (BOP 147)			